

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire Schmid Daniel

Cosignataires

Signatures des cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe

Parti Socialiste-Centre Gauche / Chervaz Véronique

Dépôt au nom d'une commission

Choisissez un élément



*Signature du Chef(fe) de groupe**

Signature du Président

Titre

Terrain Tamoil

Texte de l'intervention

Le délai pour le démantèlement des installations de la raffinerie approche à grand pas. De l'avis général, la possibilité de reprise des activités de Tamoil est quasi nulle.

Une collectivité se doit de réfléchir à son avenir et se prémunir contre toute implantation indésirable afin de maîtriser son développement.

Dans cette optique nous demandons à la municipalité d'envisager la possibilité de déposer un droit d'emption ou de préemption sur les terrains Tamoil.

Ces terrains ont une grande importance pour le développement non seulement de notre commune mais pour tout le Chablais valaisan et vaudois. Sans nous obliger à un achat, ces actions nous permettraient d'avoir la priorité lors de la vente de ces objets.

Conclusion

Afin de maîtriser notre développement et en conformité à l'art. 32 du règlement du Conseil Général nous demandons à la municipalité d'étudier la possibilité que des collectivités publiques (cantons, communes) s'approchent des propriétaires des terrains pour discuter des modalités d'un droit d'emption ou de préemption.

Collombey-Muraz, le 9 mai 2019

1^{er} signataire :

